



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240306-D2024_27_SI-AR

DECISION 2024-27

Vu la délibération n° 13 du Conseil Communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique,

Vu l'attestation en date du 6 mars 2024 justifiant la dérogation au règlement interne de la commande publique,

Vu les crédits inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisée pour la rénovation du centre aquatique Cap Vert et le besoin de continuité entre les études et la mise en œuvre,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation du centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande est conclu le 6 mars 2024 avec le Bureau d'Ingénierie et Conseil ARWYTEC, 69 Avenue du Maine à 75014 PARIS, pour un montant de 39 900,00 € H.T. soit 47 880,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 6 mars 2024

Le Président
Michel PAQUET



Décisions / Publication sur le site de la CCCE, le 06 AOUT 2024